

**Communiqué**  
**Pour diffusion immédiate**

## Semaine pour l'école publique

### **La Fédération des établissements d'enseignement privés souligne la semaine de l'école publique**

Montréal, 3 octobre 2012 – La Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP) tient à profiter de la semaine pour l'école publique pour souligner le travail remarquable accompli par les écoles publiques québécoises.

« Le Québec a la chance d'avoir un des meilleurs systèmes d'éducation au monde. Nos écoles publiques sont dynamiques et elles peuvent compter sur du personnel compétent et dévoué, » a déclaré M. Jean-Marc St-Jacques, président de la Fédération des établissements d'enseignement privés et directeur général du Collège Bourget.

M. St-Jacques a tenu à réitérer l'engagement de la FEEP à travailler de concert avec l'école publique pour relever les grands défis du Québec en matière d'éducation. « Que ce soit pour la lutte au décrochage scolaire, la réflexion nécessaire sur l'école de demain ou l'aide aux élèves en difficulté, nous avons tous avantage à unir nos efforts et à mettre en commun nos expériences et notre expertise afin de bien servir la jeunesse québécoise. Avec moins de 15 % des effectifs scolaires, l'école privée demeure marginale au Québec, mais nous croyons avoir une contribution intéressante à apporter en matière d'innovation et de réussite en éducation. »

Par ailleurs, la FEEP tient à préciser que l'affirmation de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) disant que l'arrêt des subventions aux écoles privées représenterait une économie de 500 millions \$ pour le gouvernement du Québec n'est pas exacte. Tout d'abord, le montant des subventions versées aux écoles privées est inférieur à 500 millions \$. De plus, cette estimation présuppose que tous les parents qui envoient leur enfant à l'école privée continueraient à le faire même si la contribution parentale doublait. Ce scénario est utopique puisque la majorité des enfants qui fréquentent l'école privée au Québec proviennent de familles de la classe moyenne. Par exemple, au Nouveau-Brunswick où les écoles privées ne sont pas subventionnées, ces écoles n'accueillent que 1 % des effectifs scolaires.

Rappelons que les écoles privées subventionnées sont des organismes à but non lucratif qui doivent consacrer tout leur argent à leur mission éducative. Leur fonctionnement est semblable à celui des Centres de la petite enfance (CPE). Ces écoles autonomes n'ont pas accès à l'argent des taxes scolaires, réservées aux commissions scolaires. La contribution demandée aux parents des élèves qui fréquentent ces écoles représente un apport financier important au système d'éducation québécois.

Les personnes intéressées à en apprendre davantage sur la question du financement des écoles privées subventionnées sont invitées à consulter le site du MELS :

[http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/modesFinancement/pdf/etablisements\\_prives.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/modesFinancement/pdf/etablisements_prives.pdf)

### **À propos de la Fédération des établissements d'enseignement privés**

La Fédération des établissements d'enseignement privés est une organisation à but non lucratif qui regroupe 189 établissements autonomes fréquentés par quelque 110 000 élèves répartis sur le territoire québécois. Les membres de la Fédération offrent des services aux élèves du préscolaire, primaire et secondaire dans les secteurs de l'adaptation scolaire, de la formation générale et professionnelle.

– 30 –

Pour information :

Geneviève Beauvais

Directrice des communications

Fédération des établissements d'enseignement privés

Tél.: 514 381-8891 poste 238